

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

13 MARS 2023

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni en séance publique le 13 mars 2023 à 18h30, sous la présidence de Pierre Tartanson, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : MMES PEY, LOISON, GIANATI, KRAMER et WOLFF
MM. TARTANSON, CASTOR, ARMAND et JEAN

Conseillers absents : M. ESCOFFIER (procuration à M. TARTANSON) Mme MARICHAL et M. GUIRAUD

Secrétaire de séance : Mme GIANATI

Ouverture de la séance à 18h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2022 : *néant*.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

I – TABLEAU DES EFFECTIFS : mise à jour et modification

Mme Mylène CALVI a bénéficié pendant un an d'un temps partiel thérapeutique. A partir du 24/04/2023, elle devrait reprendre son poste à taux plein mais elle souhaite diminuer ses heures, en passant de 33h à 27h par semaine.

Il est donc proposé de modifier le tableau en ce sens.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal	C	1	35 heures
TOTAL		2	
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien	B	1	35 heures
Adjoint technique principal	C	1	1 poste à 27 heures
Adjoint technique	C	4	1 poste à 22 heures 2 postes à 35 heures 1 poste à 17 heures

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE MEDICO SOCIAL			
ATSEM	C	1	1 poste à 28 heures
EMPLOIS SAISONNIERS			
Adjoint technique	C	2	Du 1/07 au 31/07 Du 1/08 au 31/08
Educateur des APS	B	1	Du 1/07 au 31/08
EMPLOIS AIDES			
Adjoint technique	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		13	

Vote : unanimité

II – PNRL : désignation d’un délégué suppléant

M. Charles GUIRAUD, nommé délégué suppléant au PNRL par délibération du 16/06/2020 ne souhaitant plus exercer cette délégation, Mme Anne-Marie LOISON se porte candidate sur cette délégation.

Il est donc proposé de nommer Mme LOISON en qualité de déléguée suppléante.

Vote : unanimité

III – TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES DE LA COMMUNE

La Commune a instauré depuis de nombreuses années, la gratuité du transport des personnes âgées de la Commune à l’aide d’un taxi, une fois par semaine, pour se rendre au marché d’Apt.

La Trésorerie demande une délibération pour cette dépense communale.

Il est donc proposé de voter cette dépense.

Vote : unanimité

La séance est levée à 19h00

Le Maire,
Pierre TARTANSON



La secrétaire de séance
Céline GIANATI